



Aux Adhérents « territoire »

**Objet :** Vote en Assemblée Générale

Saint-Laurent, le 8 décembre 2025

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

En préparation de notre Assemblée Générale qui aura lieu le

**Samedi 11 Avril 2026**  
**A la salle des congrès « 75 Forest Avenue »**  
**75 rue Forest 08000 CHARLEVILLE MEZIERES**

Vous trouverez annexé à la présente, un collecteur de « droits de vote » personnalisé sur lequel figure le nombre de voix « hectares » dont vous disposez, à raison d'une voix par tranche de 50 ha, plafonné à 2500 ha soit 50 voix.

En sus des voix « hectares » indiquées sur le collecteur de « droits de vote », vous avez la possibilité de représenter des chasseurs, chassant ou non sur votre territoire, à raison d'une voix par chasseur. Le nombre maximum de voix (territoire et chasseurs) ne peut représenter plus d'un centième du nombre d'adhérents de la campagne précédente soit **91 voix**.

J'attire votre attention sur l'obligation de faire signer chaque chasseur dans la case indiquée sur le collecteur **ou sur leur « timbre vote »**.

Ce collecteur de « droits de vote » est à retourner à la F.D.C.A. dès à présent et au plus tard le **22 Mars prochain** dûment renseigné et signé. Sans retour de ce document dans les délais, vos voix hectares et pouvoirs de vote ne pourront pas être pris en compte.

**Attention :**

Conformément à ses statuts, la fédération doit arrêter la liste des adhérents qui disposent de pouvoirs de vote vingt jours avant le scrutin.

Ainsi, l'adhérent qui aurait déposé des pouvoirs est tenu par ceux-ci **et ne peut les transférer à un tiers** au prétexte qu'il ne pourrait pas en faire usage lors de l'assemblée générale (maladie, absence, ...) car le pouvoir est donné *intuitu personae*, c'est-à-dire de manière nominative. Le mandataire n'est donc pas libre de son mandat.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Chère Adhérente, Cher Adhérent, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président, **CDM**  
Jean-Pol GAMBIER